PROGRAMME

9h30: Accueil et propos introductifs

10h00 : La motivation entre mythe et réalité, **M. BRENAUT**, Professeur à

l'université de Bordeaux

10h20: La motivation en droit comparé, M. NICOLAS, Maître de conférences

à l'université Clermont Auvergne

10h40: Pause 💆

11h00 : Table ronde (Modérateur : M. BRENAUT, Professeur à l'université de

Bordeaux)

La motivation au concret : le magistrat face à l'obligation de motivation

E. MAILLAUD, Procureur de la République ; **S. TALENTI**, Président de la Cour d'assises du Puy-de-Dôme ; **A. DAVID**, Première Vice-Présidente au tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand ; **J. BEYLARD-OZEROFF**, Première Vice-Présidente en charge du pôle de l'application des peines.

12h15 - 14h00 : Pause midi

14h00 : Faut-il penser une motivation spécialisée ? L'exemple du mineur,

Ph. BONFILS, Professeur à Aix-Marseille Université

14h20 : La motivation des sanctions para-pénales, E. RASCHEL, Professeur à

l'université Clermont Auvergne

14h40: Pause 💆

15h00: Faut-il motiver après la peine ?, **F. SAFI**, Professeur à l'université

Clermont Auvergne

15h20: Le contrôle de la Cour de cassation sur la motivation des peines,

E. BONIS, Professeur à l'université de Bordeaux

15h40: Rapport de synthèse, P. CONTE, Professeur à l'université Panthéon-

Assas, Paris 2